**cherS PARENTS**

**CONCERNE LA REOUVERTURE POUR TOUS LES ENFANTS**

**Bienvenue à la crèche!**

**BIENVENUE**

Suite aux informations reçues par les Autorités cantonales ce mercredi 6 mai 2020, nous sommes heureux de vous annoncer que la crèche peut à nouveau accueillir votre enfant

**dès le 11 mai 2020**

Dès cette date, les conditions contractuelles habituelles de la garde de votre enfant seront à nouveau en vigueur.

Les parents qui choisiraient, pour des raisons qui leur appartiennent, de faire une rentrée progressive ou différée en sont libres, mais se verront adresser une facture selon les principes habituels prévalant avant le 13 mars 2020.

Les parents ou les enfants qui sont des « personnes à risque » ou « vulnérables » doivent produire un certificat médical pour attester de l’impossibilité de fréquenter la crèche. Dans ces cas uniquement, les heures de gardes non accomplies ne seront pas facturées.

Les parents qui auraient des souhaits particuliers, par exemple des jours supplémentaires, sont priés d’en faire la demande par e-mail dans les plus brefs délais (nous remercions les parents qui l’ont déjà fait de le réitérer afin de simplifier notre organisation). Une confirmation personnelle vous sera alors donnée au plus vite. En cas d’impossibilité de répondre favorablement à ces besoins complémentaires, les parents seront invités à prendre contact avec leur commune. Sans nouvelle de votre part, nous estimons que la présence de votre enfant sera celle définie sur son contrat.

Selon notre règlement, le paiement des pensions étant dû à l’avance, vous recevrez à la fin de ce mois la facture concernant les mois de mai et de juin.

Afin que la reprise se passe au mieux pour votre enfant, après 6 semaines d’absence, nous vous conseillons de prévoir de petites journées et d’être toujours atteignables.

Tenant compte de la règle de distanciation sociale qui prévaut toujours entre adultes, les arrivées et départs risquent de générer un temps d’attente. Nous vous y rendons attentifs et vous invitons, le cas échéant, à assouplir vos horaires et à faire preuve de patience. A cet égard, l’accueil de votre enfant est exceptionnement possible jusqu’à 9h30. En revanche, nous vous conseillons d’anticiper le départ et d’éviter le créneau horaire de 18h. Par avance, nous vous remercions pour votre souplesse et votre compréhension.

**Information des mesures de protection exigées par les Autorités cantonales**

Au quotidien dans la structure :

* Pas de limitation de nombre d’enfants dans les groupes
* Pas de distance minimum exigée entre adultes et enfants ou entre enfants d’un même groupe
* Distance minimum exigée entre adultes
* Distance minimum exigée entre les différents groupes
* Pas de port de masque obligatoire, mais recommandé pour les personnes vulnérables
* Désinfection régulière des mains et des points de contact (poignée de portes, mains courantes etc…)
* Horaires de repas décalés au réfectoire pour la Maternelle et le Méli-Mélo

A l’arrivée et au départ :

* Les enfants présentant de la toux ou autres symptômes du Covid-19 ne sont pas acceptés à la crèche et toute contagion ou quarantaine doivent être impérativement signalées
* Éviter de venir si vous présentez des symptômes et porter un masque si vous en ressentez le besoin
* Afin de limiter le nombre d’adultes dans la structure, 1 seul parent accompagne l’enfant
* La désinfection des mains est obligatoire à l’entrée de la crèche; le matériel nécessaire est à disposition
* Maintenir la distance de 2 m. minimum et attendre son tour
* Entrées différentes pour chaque groupe, suivre le balisage prévu
* Maternelle : entrée par la ruelle (à droite de l’Eglise des Capucins) et la cour arrière, se rendre directement à l’annexe, attendre sous le préau si un parent est déjà dans les escaliers (un vestiaire est prévu au rez de l’annexe)
* Petits Pas : entrée par la ruelle et la cour arrière, escaliers en face de la cuisine pour monter à l’étage, parc à poussettes habituel en face de la cuisine
* Méli-Mélo : idem Petits Pas
* Premiers Mots : entrée habituelle, escaliers jusqu’au 2ème étage (ascenseur interdit), parc à poussettes dans le vestiaire de la maternelle
* Jardin d’Eveil: idem Premiers Mots
* Sortie par le même chemin
* L’accueil se fait dans le couloir
* Les transmissions se font de manière brève
* 1 seule famille est autorisée dans chaque vestiaire (exception du Méli-Mélo assez grand pour 2 familles)
* Les parents de fratrie sont autorisés à traverser les différents couloirs de manière logique pour rejoindre les autres groupes, dans le respect des distances
* Toujours maintenir la distance de 2 m. minimum et attendre son tour

En cas de question nous restons naturellement à votre disposition. Enfin, nous vous rendons attentifs au fait que la présente directive est susceptible de modifications au gré de l’évolution de la situation et des directives fédérales et cantonales. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Nous nous réjouissons de retrouver votre enfant dans sa crèche préférée, avec ses petites habitudes, très vite et en bonne santé. Nous vous présentons, chers parents, nos meilleures salutations.

Christelle Balsiger

Directrice